



Déclaration liminaire

CAPA des PLP

CFP - Postes Adaptés – Promotions d'échelons

Vendredi 15 mars 2019

Syndicat national de l'enseignement public
Académie de Nice

Monsieur Le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Les élus **d'Action et Démocratie CFE-CGC** sauront montrer leur détermination à se faire entendre face à une administration qui avance au pas de charge dans les réformes.

Outre la réforme du lycée pro, les UFA, la fermeture pure et simple programmée pour les sections GA montre une certaine incohérence et une précipitation dans la mise en œuvre de celles-ci. En effet, le maintien des concours ouverts à ces disciplines et la fermeture des postes démontrent le peu de considération sur la gestion des personnels.

Quel avenir promettre pour ces enseignants ? Quel accompagnement ou projet de reconversion ? Le flou le plus total et un avenir bien sombre avec les mesures de cartes scolaires déjà prises pour la rentrée 2019.

La gêne est telle que certains chefs d'établissement n'osent même pas convoquer directement les enseignants concernés pour leur annoncer.

Et que dire de la formation professionnelle : moins de 3 pour mille y accéderont cette année 2019.

Concernant les documents relatifs à l'attribution de congés de formation professionnelle, nous constatons que 2 personnes ont fait leurs demandes avec 8 années d'antériorité. Elles obtiennent enfin le congé de formation avec une année supplémentaire d'attente cette année. (7 l'année dernière).

Quelle persévérance pour arriver à se former dans la fonction publique ! 9 ans pour obtenir un congé de formation ! (44 demandes pour 43 l'an dernier avec 7 ans d'attente et 55 il y a 2 ans).

On observe que 11 personnes sur les 44 ayant fait leur demande (dont pour 8 c'est leur 1^{ère} demande) sont des personnes nées en 1966, en 1967, ont donc 53 ou 54 ans. Si on projette le résultat de leur obtention du congé demandé avec ce délai d'attente qui augmente sans cesse, elles obtiendront leur congé de formation lorsqu'elles auront atteint l'année de la demande pour le départ à la retraite.

La demande d'une personne pour la discipline « santé, vieillissement et activités physiques adaptées » pourra l'être pour tous !

Ce qu'il y a de plus pervers, c'est que les professeurs sont évalués au long de leur carrière sur leur motivation à se former, à participer à des formations, à rester opérationnel (cf les critères d'évaluation de la part des IEN dans le cadre du PPCR).

Or face à ce constat du nombre si restreint de congés de formation accordé et du nombre d'années d'attente, c'est une politique toujours aussi misérable qui nous est offerte.

Il est à noter que malgré quelques formations sur Magistère et des annonces à grand renfort sur l'Éducation Inclusive, la majorité des PLP est exclue de la formation au Cappei (**Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive**) n'étant pas en poste spécifique mais pourtant étant la catégorie qui accueille le plus d'élèves en grandes difficultés (Ulis, Segpa, Rep+...). Le seul recours est le passage en candidat libre. Il est donc souhaité la mise en place d'autoformations supplémentaires.

Concernant l'avancement accéléré de carrière :

Pour le 7^{ème} échelon, sur 44 promouvables, 13 sont promus avec un avis excellent (10 Femmes et 3 Hommes) soit 29.5%. Comment expliquer au 14^{ème}, qui avec ce même avis, ne sera pas promu ?

Pour le 9^{ème} échelon, sur 67 promouvables, 20 sont promus (11 Hommes et 9 Femmes). 19 avec un avis excellent et 1 avec un avis très Satisfaisant. Les 32 autres ayant l'avis TS ne comprendront pas non plus.

Pourtant avec des items notés Très Satisfaisants ou Excellents ces collègues remplissent consciencieusement leurs missions et devoirs. Tous les efforts, tout le travail fourni n'est reconnu que par le biais des quotas. Un sentiment d'injustice et un manque de reconnaissance vont continuer à se développer chez le personnel enseignant.

Sentiment d'injustice aggravé pour ceux qui ont manqué le RV de carrière pour des raisons médicales, de rentrée de congé de maternité.

Vous aviez répondu lors de notre interrogation que les situations seraient examinées individuellement. Pour ces personnes, il était inscrit « non renseigné ». Ces situations ont bien été examinées mais tardivement puisqu'elles ne sont arrivées que hier.

Sans RDV de carrière, quelles modalités d'évaluation ont été retenues ? Est-il certain que ces personnes n'ont pas été pénalisées dans leur avancement de carrière ?

Depuis la mise en place du PPCR et du rendez-vous de carrière, nous avons constaté, chez Action et Démocratie, une dérive des inspecteurs et proviseurs de lycées professionnels qui consiste à ne pas prendre en compte l'intégralité de la carrière de l'enseignant mais seulement la situation du jour de l'inspection. L'ancien système était basé sur le constat unique d'une heure d'inspection mais les textes, qui ont changés à cet égard, restent souvent ignorés ou ne sont pas respectés en connaissance de cause.

Il s'agit bien aujourd'hui d'un rendez-vous de carrière, il suppose comme son nom l'indique que le rapport et les évaluations portent sur la carrière de l'enseignant.

Après une inspection, il est prévu pour les enseignants de pouvoir obtenir un rapport d'inspection dans le but de comprendre les points à améliorer. Afin de mettre en place rapidement des modifications de son enseignement, il serait souhaitable que la remise de celui-ci se fasse dans les plus brefs délais.

Nous disons, comme la grande majorité des enseignants, qu'il faut redonner du bon sens à l'enseignement en valorisant l'effort et le travail, pour cela, les enseignants ont besoin de pouvoir travailler avec toute la sérénité qui est nécessaire à un enseignement de qualité. Ils doivent aussi se sentir soutenus car ils sont les seuls à être en face à face élèves.

Nous pouvons tous être les acteurs de ce renouveau, enseignants, inspecteurs, chefs d'établissements si nous sommes capables de travailler ensemble dans le respect et l'écoute mutuels.

Il en va de l'intérêt de toutes ces générations de jeunes qui nous sont confiés.

Nous tenions à remercier les personnels du Rectorat pour leur grande disponibilité, leur écoute et pour la qualité du GT postes adaptés. Nous réitérons notre demande pour que l'administration veille à un contact régulier avec les personnels qui sont en PALD.

Les commissaires paritaires d'Action et Démocratie CFE-CGC